

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 496-18-2023

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière adjointe et directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 496-18-2023, concernant la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière, entre autres, afin d'interdire le stationnement sur certains tronçons de rues et d'installer un arrêt obligatoire sur la rue Beaucage dans la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 12^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.

(Original signé)

Isabelle Morin

Directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe